

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 5 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 27 février 2026
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., CROCHET B., BONNEAU R., LEROY D., BLANDINEAU M., Mmes CHEVRIER B., ROUXEL M., BERTAUD M-F., PAILLER A., M. TESSIER P., Mmes MARTINEAU C., BAUDRY K., JOLLY F., MM. HERCBERG F., SIRET S., Mme ROUSSET C..

Absents : M. RELET Jean-Marc qui a donné pouvoir à M. BONNEAU Rémy, Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à GUILBAUD Louis-Marie, M. LIAIGRE Thierry qui a donné pouvoir à Mme PAILLER Anne.

Mme GUILLET A-D., M. BERTHOMÉ F., Mme BRILLET L.

Secrétaire : M. Jean-François CHOUIN

2026.36 - Acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune en 2025

L'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu, chaque année, à une délibération du conseil municipal.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune au cours de l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le **12 MARS 2026**



ID : 085-218502847-20260305-DEL2026_36-DE

Réserves foncières et reprise de voiries

ACQUISITIONS								
Contenance cadastrale en m ²	Référence cadastrale	Adresse	Vendeur	Bénéficiaire	Délibération du CM ou décision	Numéro de délibération	Prix en €	Date de l'acte
1 705	BC 058	Fief de la Gare	Cts PONTOIZEAU	Commune	13/03/2025	2025.10	51 150,00	22/07/2025
2	AI 164	Chemin du Paradis	LOTIPROMO	Commune	13/03/2025	2025.11	A titre gratuit	15/07/2025
11	AI 173	Chemin du Paradis	LOTIPROMO	Commune	13/03/2025	2025.11	A titre gratuit	15/07/2025
37	AI 192	Chemin du Paradis	LOTIPROMO	Commune	13/03/2025	2025.11	A titre gratuit	15/07/2025
598	AI 199	Impasse des Pommiers	LOTIPROMO	Commune	13/03/2025	2025.11	A titre gratuit	15/07/2025
15 539	BA 023	Le Grand Brécard	Cts BESSEAU	Commune	19/06/2025	2025.55	3 574,00	
7 822	B 2164	La Gîte	M. GRONDIN	Commune	19/06/2025	2025.56	1 500,00	26/09/2025
1 895	AV 079	Chemin de Moscou	Mme BARBOT	Commune	18/09/2025	2025.65	9 475,00	
7	AK 328	Le Paradis	SAS IMMOPLUS OUEST	Commune	16/10/2025	2025.69	A titre gratuit	22/10/2025
120	AT 377	Le Petit Bel Air	Mme MENUET	Commune	27/11/2025	2025.80	A titre gratuit	11/02/2026
532	AP 386 (avant découpage) Aujourd'hui AP 408	Impasse des Plumiers (Lotissement Les Écoliers)	Cts NOBIRON	Commune	13/09/2018 27/11/2025	2018.83 2025.81	A titre gratuit	

CESSION								
Contenance cadastrale en m ²	Référence cadastrale	Adresse	Vendeur	Bénéficiaire	Délibération du CM ou décision	Numéro de délibération	Prix en €	Date de l'acte
380	BD 123	La Chapelle	Commune	SARL SOLZEN			5 700,00	

Clos de la Scierie

N° du Lot	Surface en M ²	Référence cadastrale	Acheteur	Prix en €
19	303	AT 591	Mme CHARRIER	35 148,00
02	349	AT 574	M. MOILLEAU	42 229,00
09	336	AT 581	M. BURGAUD	44 016,00
12	368	AT 584	M. RABILLER	48 208,00
31	286	AT 603	M. GESLIN	34 606,00
22	300	AT 594	M. TUAL	34 800,00
18	494	AT 590	M. GAILLARD / Mme NAULLEAU	64 714,00
13	371	AT 585	M. DUFLOS	48 601,00
14	371	AT 586	M. BLANCHARD / Mme HASARD	48 601,00
05	304	AT 577	M. BUSTAULT / Mme GAUVRIT	36 784,00
32	286	AT 604	M. VINCELOT / Mme KRANZLIN	34 606,00
27	284	AT 599	M. VANGREVELYNGHE / Mme HAMON	32 944,00
07	300	AT 579	M. JOLLY	37 800,00

28	284	AT 600	M. JANNEAU / Mme CLAUTOUR	32 944,00
20	303	AT 592	M. GALLIOT / Mme GUIBERT	35 148,00
29	286	AT 601	Mme DROUARD	33 176,00
17	377	AT 589	M. CHASSERIEAU / Mme ALLAITON	49 387,00

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE PRENDRE** acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune au cours de l'année 2025.

VOTE :

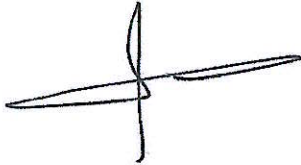
POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Jean-François CHOUIN



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

